

REPRISE DE COTATION DE SFL

Paris, le 27 février 2008 - SFL a demandé ce 27 février matin la suspension de sa cotation sur le marché de Paris dans l'attente de la publication sur le site du régulateur espagnol, la CNMV, d'une lettre d'offre émise par Investment Corporation of Dubaï en vue de l'éventuelle prise de contrôle majoritaire de Colonial, actionnaire de contrôle de SFL.

A la suite de la publication effective de cette lettre d'offre, la CNMV a décidé la reprise de la cotation de l'action Colonial sur le marché de Madrid ce jour à 15H.

En conséquence, SFL a demandé la reprise de la cotation de son titre sur le marché de Paris.

La lettre d'Investment Corporation of Dubaï est à disposition du public sur les sites Internet suivants :

www.cnmv.es
www.inmocolonial.com

La SFL, avec un patrimoine exceptionnel de plus de 4 milliards d'euros droits inclus centré sur le Quartier Central des Affaires de Paris, constitue le vecteur privilégié d'accès au marché immobilier de bureaux et de commerces de la capitale. Le groupe, leader sur ce marché, se positionne aujourd'hui résolument vers la gestion dynamique d'actifs immobiliers de grande qualité. SFL a opté pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) en 2003.

MARCHÉ DE COTATION :
Euronext Paris Compartiment
A – Euronext Paris ISIN
FR0000033409 – Bloomberg :
FLY FP – Reuters : FLYP PA

